

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L' AISNE
COMMUNE DE CONCEVREUX
(27 MARS 2018)

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VINGT SEPT MARS DEUX MIL DIX HUIT

Sous la Présidence de Monsieur Francis MARLIER, Maire,

Etaient présents : Mrs MARLIER Francis, BERLEMONT Noël, NIAY Claude, HAUTUS Alain, CORNETTE Florent, Mmes CHAUMONT Cyrielle, FERNANDES Valérie, ANCIAUX Christel.

Etaient absents représentés : néant

Absents excusés : LEVEAUX Julien, NORMAND Gauthier.

Convocation : 20 mars 2018

I - APPEL DES CONSEILLERS : Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance.

II – APPROBATION DU PROCES VERBAL :

De la réunion du conseil municipal du 23 janvier 2018 à l'unanimité.

III - ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

A l'unanimité, Madame CHAUMONT Cyrielle est élue secrétaire de séance.

IV 04 2018 COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :

Après l'exposé des chiffres, le Conseil Municipal, adopte le compte administratif du service eau et assainissement 2017, à l'unanimité. Le Compte Administratif présente les soldes suivants :

- en investissement 2017 : + 2 167.63 €

- en exploitation 2017 : + 9 398.75 €

V 05 2018 COMPTE DE GESTION BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2017 :

Compte de gestion dressé par M. PAMBOU, Receveur, pour le service eau et assainissement de la Commune de CONCEVREUX.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017

Après s'être assuré que le Receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes sont justes :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopte ce document à l'unanimité des présents.

VI 06 2018 AFFECTATION DU RESULTAT 2017 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, l'affectation du résultat du budget eau et assainissement comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES 2017 : - 37 224.90 €

RECETTES 2017 : + 46 623.65 €

RESULTAT 2017 : + 9 398.75 €

RESULTAT 2016 : + 21 375.15 €

A AFFECTER : + 30 773.90 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES 2017 : - 31 194.54 €

RECETTES 2017 : + 33 362.17 €

RESULTAT 2017 : + 2 167.63 €

RESULTAT 2016 : - 11 485.65 €

A AFFECTER : - 9 318.02 €

1068 : 9 318.02 €

002 : 21 455.88 €

VII 07 2018 BUDGET PRIMITIF 2018 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2018 :

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif. Le rapport de présentation ci-joint présente et commente les données financières de ce budget. Celui-ci s'établit :

- fonctionnement :

. Dépenses : 59 716.61 €

. Recettes : 59 716.61 €

- investissement :

. Dépenses : 34 318.02 €

. Recettes : 34 318.02 €

Décision :

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé de MARLIER Francis, maire et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

Article unique : d'approuver le budget primitif 2018.

VIII 08 2018 COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET COMMUNAL :

Après l'exposé des chiffres, le Conseil Municipal, adopte le compte administratif du budget communal 2017, à l'unanimité. Le compte administratif présente les soldes suivants :

- en investissement 2017 : - 105 785.75 €
- en fonctionnement 2017 : + 37 957.08 €

IX 09 2018 COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET COMMUNAL :

Compte de gestion dressé par M. PAMBOU, Receveur, pour le service de la Commune de CONCEVREUX.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017

Après s'être assuré que le Receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes sont justes :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopte ce document à l'unanimité des présents.

X 10 2018 AFFECTATION DU RESULTAT 2017 BUDGET COMMUNAL :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, l'affectation du résultat comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES 2017 :	- 108 000.54 €
RECETTES 2017 :	+ 145 957.62 €
RESULTAT 2017 :	+ 37 957.08 €
RESULTAT 2016 :	+ 123 913.09 €

A AFFECTER :	+ 161 870.17 €
--------------	----------------

INVESTISSEMENT :

DEPENSES 2017 :	- 160 004.23 €
RECETTES 2017 :	+ 54 218.48 €

RESULTAT 2017 :	- 105 785.75 €
RESULTAT 2016 :	+ 36 507.29 €

A AFFECTER :	- 69 278.46 €
--------------	---------------

Restes à réaliser 2017 :	dépenses :	- 9 000.00 €
	Recettes :	+ 0 €

RESULTAT A AFFECTER EN 2018 :	- 78 278.46 €
-------------------------------	---------------

1068 : 78 278.46 €

002 : 83 591.71 €

XI 11 2018 BUDGET PRIMITIF 2018 BUDGET COMMUNAL :

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif. Le rapport de présentation ci-joint présente et commente les données financières de ce budget. Celui-ci s'établit :

- fonctionnement :

- . Dépenses : 221 291.71 €
- . Recettes : 221 291.71 €

- investissement :

- . Dépenses : 228 978.46 €
- . Recettes : 228 978.46 €

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé de MARLIER Francis, maire et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

Article unique : d'approuver le budget primitif 2018.

XII 12 2018 SUBVENTIONS 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité alloue les subventions suivantes sur le budget 2018 :

- ADMR : 500.00 euros
- ONAC : 40.00 euros
- FOYER RURAL DE CONCEVREUX : 3 750.00 euros
- Jeunes SAPEURS POMPIERS : 50.00 euros
- APEI LAON : 40.00 euros
- PANIER SOLIDAIRE : 60.00 euros

XIII 13 2018 VOTE DES 4 TAXES 2018 :

L'assemblée, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Décide de retenir les taux suivants pour l'année 2018, à l'unanimité :

- Taux de **T**axe d'**H**abitation 16.78 %
- Taux de **T**axe **F**oncière sur propriétés **B**âties 11.15 %
- Taux de **T**axe **F**oncière sur propriétés **N**on **B**âties 23.21 %

XIV 14 2018 TARIFS COMMUNAUX LOCATION DE SALLE :

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décident des nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes :

- 300 €uros le week-end pour les personnes extérieures à la commune.
- 230 €uros le week-end pour les personnes de la commune.
- 125 €uros pour les associations des communes de Roucy, Bouffignereux, Muscourt, Meurival et Guyencourt.

XV 15 2018 TARIFS COMMUNAUX ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire rappelle que les emprunts du budget eau et assainissement sont terminés depuis 2017.

Par conséquent il propose de revoir les tarifs de l'abonnement et du prix au M3.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs au 1^{er} janvier 2018 comme suit à l'unanimité des membres présents :

- Abonnement : 30 € 00 (au lieu de 45€00)
- Tarif au m3 : 1 € 85 (au lieu de 2€00)

XVI 16 2018 DELIBERATION USED A :

Monsieur le Maire, expose à l'assemblée que l'USED A envisage le projet suivant :

- Mise en place de 3 prises d'illumination

Le coût total des travaux s'élève à 685 €28 H.T.

En application des statuts de l'USED A, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des

lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de : 411 €17 H.T.

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics. Selon les investissements projetés, le coût de la maintenance subira une augmentation.

Après avoir ouï l'exposé de son maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1) D'accepter l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public
- 2) S'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée.

VII QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire propose que lors d'un prochain Conseil Municipal, une convention d'utilisation de la salle communale avec le foyer rural soit votée, ainsi qu'un contrat de mise à disposition gratuite lors d'un prêt pour les enterrements...afin de se mettre en règle pour la gestion de l'utilisation de la salle communale.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un devis a été établi et engagé avec l'entreprise NEOTECH PROPTE pour le nettoyage des trottoirs qui sont envahis par la mousse.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré l'architecte pour le projet de l'ancienne école. Les rapports amiante et plomb sont en cours. Les réponses de demande de subventions devraient parvenir en Mairie courant juin. Dès réception, le marché sera établi.

- DELIBERATIONS :

04 2018 COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

05 2018 COMPTE DE GESTION BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2017

06 2018 AFFECTATION DU RESULTAT 2017 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

07 2018 BUDGET PRIMITIF 2018 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2018

08 2018 COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET COMMUNAL

09 2018 COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET COMMUNAL

10 2018 AFFECTATION DU RESULTAT 2017 BUDGET COMMUNAL

11 2018 BUDGET PRIMITIF 2018 BUDGET COMMUNAL

12 2018 SUBVENTIONS 2018

13 2018 VOTE DES 4 TAXES 2018

14 2018 TARIFS COMMUNAUX LOCATION DE SALLE

15 2018 TARIFS COMMUNAUX ASSAINISSEMENT

16 2018 DELIBERATION USED A

MARLIER Francis Le Maire	CORNETTE Florent conseiller
BERLEMONT Noël 1 ^{er} adjoint	LEVEAUX Julien conseiller

NIA Y Claude 2 ^{ème} adjoint	FERNANDES Valérie conseillère
HAUTUS Alain Conseiller	ANCIAUX Christel conseillère
NORMAND Gauthier conseiller	CHAUMONT Cyrielle conseillère

Vu par Nous, Francis MARLIER, Maire de la Commune de CONCEVREUX, pour être affiché le 28 mars 2018 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.